Loiret Nature Environnement

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

➲ Les enjeux de l'eau

➲ Les risques d'inondations

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Avis de l'association

Loiret Nature Environnement

Bassin Seine-Normandie

Avec le soutien financier de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Région Centre-Val de Loire

Contexte

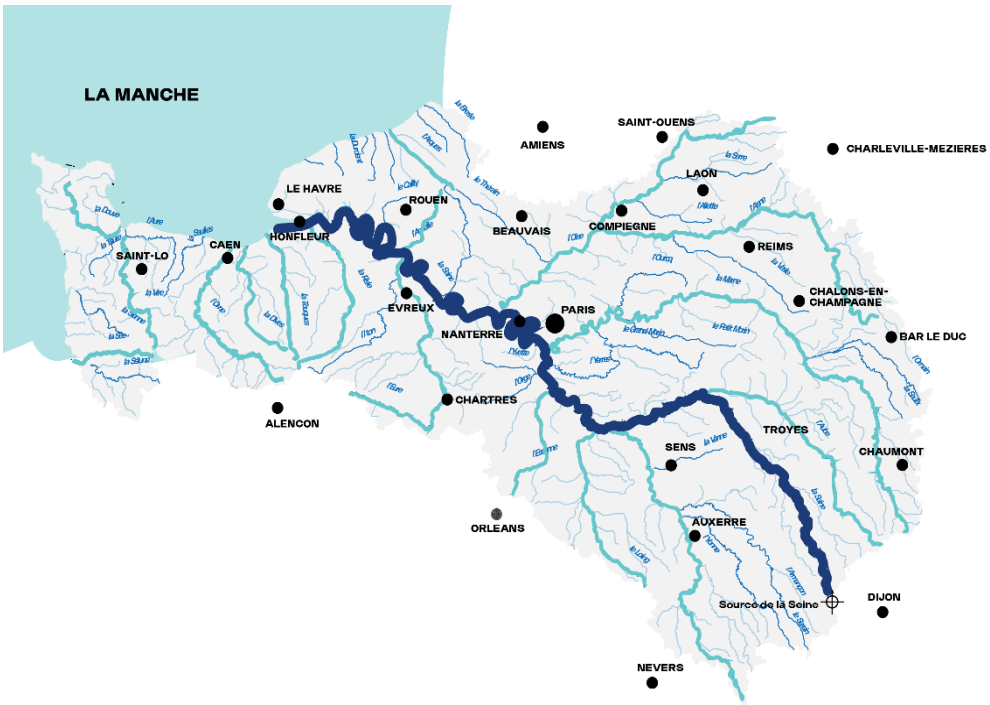

La France compte 12 bassins hydrographiques, 7 métropolitains et 5 en outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau.
Le bassin Seine-Normandie accueille **19,3 millions d'habitants**. 75% du bassin est constitué de terrains perméables (craies et calcaires) qui stockent l'eau mais sont particulièrement vulnérables aux pollutions, et 60% du territoire est couvert par des zones agricoles.
30% des rivières et lacs seulement sont en bon état écologique, mais 30 espèces de poissons fréquentent les cours d'eau du bassin (seulement 4 dans les années 1970) et 91% des plages littorales sont classées en bonne ou excellente qualité pour la baignade.

La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation… sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Ainsi, depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques sur l'eau.

Le comité de bassin, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations et de l'État, à l'échelle du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Afin d'élaborer le plan de gestion des eaux (ou Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau – SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2028 à 2033, le comité de bassin Seine-Normandie et l'État ont mené une consultation afin de **recueillir l'avis du public pour identifier ensemble les défis à relever sur les principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des risques d'inondation.** Les enjeux et les pistes d'action ont été détaillés dans deux documents mis à la disposition du public, portant sur des questions importantes du territoire.

Le comité de bassin et l'État devront **prendre en compte les avis récoltés** afin de pouvoir modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront **pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan des gestions des risques d'inondation**.

Avis de Loiret Nature Environnement
sur les enjeux de l'eau du bassin Seine-Normandie 2028-2033

Enjeu 1 – Réduire les pollutions et préserver la santé

Les efforts réalisés pour limiter les impacts du ruissellement sont à relever, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour réduire les pollutions d'origine agricole. La promotion des solutions fondées sur la nature, comme les zones tampons végétalisées ou les infrastructures de rétention des eaux de drainage peut permettre de réduire la fuite de polluants et préserver ainsi les cours d'eau.

L'une des sources les plus importantes de pollution demeure l'utilisation d'intrants (pesticides et engrais) en agriculture intensive. Malgré les nombreuses alertes, les résultats en termes de réduction de l'utilisation des pesticides sont malheureusement encore insuffisants. C'est un problème majeur que l'on ne peut plus ignorer. Les pratiques agricoles actuelles continuent de dégrader nos sols, notre eau et notre biodiversité. Il est impératif d'adopter des actions plus fermes et ambitieuses pour influer sur les pratiques agricoles, notamment en renforçant les redevances sur les pesticides afin d'inciter à une réduction significative de leur utilisation.

Nous ne pouvons pas attendre une nouvelle génération d'agriculteurs pour que les pratiques évoluent. Des mesures contraignantes sont à prendre pour conduire une transition vers des pratiques agroécologiques, plus respectueuses de la santé publique et de la préservation des milieux aquatiques. La « loi du marché » ne suffit pas pour améliorer les pratiques agricoles et engager la transition agroécologique nécessaire pour réduire l'impact des pollutions agricoles sur l'eau, les sols, la santé et la biodiversité. Il faut des contraintes règlementaires et des incitations financières qui soutiennent réellement la prise de risque des agriculteurs dans cette transition, et le changement durable des pratiques. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) nous paraissent être un outil concret à déployer prioritairement sur toutes les zones vulnérables aux pollutions agricoles.

Enjeu 2 – Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau

La préservation des rivières, des milieux humides et de la biodiversité en lien avec l'eau est un enjeu fondamental pour assurer l'équilibre écologique et la durabilité de nos écosystèmes. Cependant, certains dispositifs actuels, comme le classement des cours d'eau dans le cadre des BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales), posent problème. En particulier, la déclassification des cours d'eau intermittents prive les têtes de bassins versants de protections essentielles. Or, ces zones, souvent plus fragiles, jouent un rôle déterminant pour la qualité de l'eau. Il est nécessaire de revoir cette cartographie afin de mieux prendre en compte et protéger les petits cours d'eau en tête de bassin.

Il est aussi crucial d'agir pour maintenir les prairies et l'élevage extensif sur le bassin. Ces pratiques agricoles jouent un rôle important pour limiter l'érosion et nécessitent, de plus, peu d'intrant, ce qui est favorable en particulier en bordure des cours d'eau. Il est donc essentiel de soutenir ces pratiques par des incitations adéquates et une reconnaissance des bénéfices qu'elles apportent pour préserver la qualité de l'eau.

Les collectivités ont également un rôle essentiel à jouer, et pourraient s'impliquer encore davantage dans la gestion durable de la ressource sur leur territoire en portant des Obligations Réelles Environnementales (ORE). Ces nouveaux outils juridiques, en y associant les acteurs locaux, peuvent

offrir une véritable plus-value en matière de protection de la ressource en eau et de conservation des écosystèmes.

Enjeu 3 – S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses

Face au changement climatique, il est urgent de repenser nos pratiques agricoles et notre gestion de la ressource en eau. Les cultures agricoles doivent être adaptées aux nouvelles conditions climatiques. La sélection de variétés et de cultures plus adaptées aux conditions climatiques locales doit devenir une priorité pour limiter la consommation d'eau. Le développement et le déploiement des outils d'aide à la décision, en y intégrant les données climatiques et hydrologiques actualisées, doit être renforcé sur le terrain, en particulier via les actions des chambres d'agriculture, afin de fournir aux agriculteurs les informations nécessaires pour ajuster leurs pratiques en temps réel et réduire leur consommation d'eau.

Afin de prévenir les inondations et les dégradations des sols, phénomène qui s'intensifiera avec les événements climatiques extrêmes, la promotion du développement des haies, des bandes enherbées et d'autres éléments de paysage naturels serait une solution efficace pour freiner le ruissellement, tout en favorisant la biodiversité.

Enjeu 4 – Préserver les milieux littoraux et côtiers

Même si notre territoire est éloigné du littoral, nous sommes pleinement concernés par la préservation des estuaires et des milieux marins. La mer commence chez nous : les pollutions issues des activités terrestres finissent dans les fleuves, puis dans la mer. Il est donc essentiel de renforcer la solidarité entre l'amont et l'aval, en agissant localement pour réduire les pollutions diffuses, restaurer les milieux naturels et limiter l'artificialisation des sols.

Enjeu 5 – Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques nécessite une approche coordonnée et solidaire au niveau du bassin, afin de garantir une répartition équitable de la ressource et une prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Pour cela, il est impératif de couvrir l'ensemble du territoire en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et/ou Plans de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE). L'harmonisation des pratiques entre ces dispositifs et l'accélération de leur mise en œuvre sont des priorités pour une gestion partagée, cohérente et efficace.
Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) permettent de tisser un véritable réseau d'acteurs autour de démarches collectives, en phase avec les réalités locales. Ils nécessitent cependant des plans d'action concrets, avec des objectifs de résultats mesurables pour garantir leur réelle utilité. Les études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) doivent permettre d'anticiper l'évolution de la disponibilité de la ressource face aux dérèglements climatiques en prenant notamment en compte la variabilité des précipitations. Se doter de ces outils de prévision et d'analyse sur l'ensemble des territoires est fondamental pour garantir une gestion de la ressource en eau solidaire entre les usagers comme envers les générations futures.

Conclusion

Dans le cadre de la consultation sur les enjeux de l'eau, notre association salue un texte qui répond concrètement aux problématiques soulevées, avec une approche ciblée et pertinente essentielle pour permettre une gestion durable et équitable de la ressource. Toutefois, si les propositions avancées semblent désirables, il est important de s'assurer qu'elles soient accompagnées de moyens et d'un programme de sensibilisation renforcé.

Face aux constats préoccupants relatifs aux enjeux de l'eau sur le bassin, il est dès lors souhaitable que le prochain SDAGE inventorie des actions prioritaires à réaliser avant son terme et favorise leurs financements.

Avis de Loiret Nature Environnement sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Seine-Normandie 2028-2033

Enjeu 1 – Mieux connaître le territoire pour réduire sa vulnérabilité

La gestion des risques d'inondation nécessite une organisation cohérente et efficace, combinant la prévention, la gestion opérationnelle et la mobilisation des acteurs locaux. Pour y parvenir, il est primordial de finaliser les diagnostics existants afin d'obtenir une cartographie précise des zones à risque et de mieux comprendre les dynamiques locales d'inondation. À ce jour, de nombreux Plans d'Études Préalables (PEP) n'ont pas encore été finalisés avant la mise en œuvre des Plans d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI). Ces délais trop longs réduisent la visibilité des enjeux et la mise en œuvre de moyens d'action.

Il est crucial d'améliorer la connaissance du risque en renforçant le réseau de piézomètres. Ces instruments permettent de suivre avec précision le niveau des nappes phréatiques en bordure de cours d'eau, un facteur déterminant pour anticiper la saturation des sols comme le risque d'inondation par débordement de nappes. Une meilleure compréhension de ces phénomènes hydrologiques renforcera l'efficacité des mesures préventives et de gestion des risques.

Enjeu 2 – Préserver et restaurer le fonctionnement des zones naturelles et aménager le territoire pour limiter l'ampleur des inondations

La gestion des risques d'inondation passe par la préservation et la restauration des zones naturelles, et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le ruissellement reste un problème majeur. Pour y faire face, il est essentiel de retenir l'eau dans des zones naturelles, telles que les zones humides et zones d'expansion de crues. La reconquête des zones d'expansion de crues passe par leur inscription dans les cartographies des zones à risques afin d'éviter l'artificialisation de ces espaces naturels, et d'engager des opérations de restauration pour qu'ils soient pleinement fonctionnels, lorsque cela est nécessaire.

La gestion de l'eau pluviale à la parcelle est imposée dans les nouvelles construction, elle est à développer pour les constructions plus anciennes en menant des opérations collectives et en encourageant la désimperméabilisation des sols.
Les documents d'urbanisme, comme les PLU, doivent intégrer des mesures contraignantes, telles que l'obligation de revêtements perméables pour les espaces de stationnement.
La construction en zones à risques nécessite des mesures de sécurité adaptées, notamment la création d'étages supplémentaires pour assurer la protection des populations en cas d'inondation.

Enjeu 3 – S'organiser pour anticiper la crise et rebondir plus vite après l'inondation

Une gestion préventive et une organisation efficace sont essentielles pour limiter les impacts et faciliter la reprise rapide après la crise. L'une des problématiques majeures concerne la gestion des déchets après une inondation. Le déblaiement des biens endommagés, notamment les affaires et le mobilier non récupérables, représente une problématique importante de gestion par les collectivités. Des mesures doivent être mises en place pour assurer la continuité de la fourniture de la population en eau potable, en alimentation et en énergie afin de prévenir l'aggravation de la crise. Les différents réseaux doivent être plus résilients face au risque.

Les inondations par ruissellement, causées par des orages violents, sont beaucoup plus difficile à prévoir. La gestion de ces événements nécessite une réactivité rapide et une coordination précise entre les autorités locales et les services d'urgence.

L'information des populations doit permettre de transmettre les bons comportements pour réagir face à une inondation, avant, pendant et après l'événement. Il est nécessaire de renouveler la communication régulièrement afin que chacun sache comment réagir en fonction de la situation.
Les exercices d'évacuation en situation réelle permettent de préparer les populations. Ces exercices doivent être régulièrement organisés et rendus visibles, car ils permettent non seulement de tester les systèmes d'alerte et les mécanismes d'évacuation, mais aussi d'encourager la participation et l'implication des citoyens dans la gestion de crise. Les réserves communales de sécurité civile doivent être pleinement mobilisées pour soutenir les actions d'urgence et les opérations de secours. Leur rôle est essentiel pour renforcer la capacité des communes à faire face aux crises et à rebondir plus rapidement.

Enjeu 4 – Informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les risques d'inondation

La gestion des risques d'inondation ne peut être pleinement efficace sans une information claire et une sensibilisation active des populations. Il est crucial de prévoir des budgets spécifiques et suffisants pour mener des actions de sensibilisation à large échelle.
Les élus doivent être prioritairement sensibilisés et formés, car leur rôle est essentiel pour renforcer la gestion des risques. Une prise de conscience des enjeux chez les décideurs locaux est primordiale pour garantir une politique ambitieuse et cohérente.

Des aménagements peuvent être intégrés dans l'espace public pour renforcer la visibilité du risque et faciliter la prise de conscience des populations. Les formes originales de communication, tels que la mise en place de lignes bleues indiquant les hauteurs d'eau connues sur des bâtiments, ou des panneaux signalant l'entrée dans une zone inondable, constituent des moyens efficaces pour rappeler au quotidien la réalité de l'exposition.

La réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises et les particuliers est indispensable pour les accompagner dans la réduction de leur exposition au risque et facilité le retour à la vie normale après une catastrophe.

Enjeu 5 – Renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets

Les Plans d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques. Cependant, leur phase de planification, souvent limitée à six ans, semble insuffisante pour passer de la conception à l'action concrète.
La solidarité entre les communes et les populations doit s'organiser dans le cadre des SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation). Des initiatives comme celles mises en place dans la commune d'Olivet, où un système de parrainage entre habitants a été mis en place, sont un bon exemple de solidarité locale. Ce type de dispositif permet de créer ou renforcer un lien social entre habitants, mais aussi de faciliter l'entraide et la gestion des situations d'urgence.
De même, au sein de l'agglomération d'Orléans Métropole, une solidarité territoriale entre communes a été mise en place pour prévoir l'évacuation des populations sinistrées d'une commune exposée vers une commune voisine. La gestion du risque au niveau intercommunal peut grandement faciliter ce type d'organisation.

Conclusion

Face aux enjeux croissants du risque inondation, il est indispensable de renforcer les actions de sensibilisation et d'information, qui semblent insuffisantes. La communication sur ces risques doit être répétée régulièrement, elle doit être ciblée et adaptée à la problématique spécifique des inondations.

Dans ce cadre, un effort particulier doit être fait pour mieux former et informer les collectivités ayant acquis la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Ces collectivités ont un rôle central à jouer dans la gestion des risques inondation et doivent être accompagnées dans la mise en œuvre des actions concrètes de prévention. Une meilleure formation des agents publics et des élus permettra de mieux anticiper, prévenir et gérer les situations de crise.